

Claude Bervas, Maire
Les Adjointes,
Le Conseil Municipal
Le Personnel Communal
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour
l'année 2017
et vous invitent à la
présentation des vœux
le vendredi 20 janvier
2017 à 18h30
à la Salle Polyvalente
suivie du verre de
l'Amitié.

AGENDA

• 20 JANVIER

Vœux de la municipalité et
remise des trophées du sport

• 28 JANVIER

Soirée crêpes - Musée Ty Gwechall
Salle polyvalente

MERCI! LES CALECHES DE NOEL

Encore merci à tous ceux qui ont
participé aux calèches de Noël
organisées par la municipalité.

Merci aux passionnés de chevaux
bretons ainsi qu'à tous les bénévoles
qui ont contribué à la bonne marche
de cette manifestation.

Rendez-vous tous au Noël prochain !

Nous vous rappelons qu'il est
nécessaire de nous adresser
avant le 20 de chaque mois les
articles ou calendriers pour
parution dans le bulletin.

Conseil Municipal en bref... 13 décembre 2016

Ouverture de crédits :
investissement avant vote du BP budget commune 2017

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
20	Immobilisations incorporelles	49 900,00 €	12 475,00 €
21	Immobilisations corporelles	156 400,00 €	39 100,00 €
23	Immobilisations en cours	345 000,00 €	86 250,00 €
TOTAL		551 300,00 €	137 825,00 €

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale ou d'un établissement public de coopération intercommunale peut sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives au budget de la commune, dans les limites précisées ci-dessus.

Mise en accessibilité rénovation et extension de la mairie : demande de subvention

Le Maire présente les éléments d'esquisse et de pré-programme de rénovation-extension de la Mairie avec mise en accessibilité et recherche d'économies d'énergie. Ce projet sera suivi par un maître d'œuvre sur ces bases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• **Adopte** l'opération en question, sur un budget estimatif prévisionnel de 321 000 € HT ;

• **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

• **Charge** le Maire de choisir un maître d'œuvre et de signer tous les documents afférents ;

• **Autorise** le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur 50% du coût HT ;

• **Donne tous pouvoirs** au Maire à solliciter le programme "accessibilité de l'environnement professionnel" (locaux

à usage mixte salariés/usagers) du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sur les bases du diagnostic accessibilité à venir (75% du montant HT des travaux liés à l'accessibilité du bâtiment possibles).

• **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de solliciter toute autre subvention pouvant abonder la réalisation de cette opération.

Tablettes et tableaux numériques : demande de subvention réserve parlementaire

Mme la première adjointe au Maire évoque une possibilité de financement, via la réserve parlementaire, concernant l'acquisition de tableaux et de tablettes numériques pour l'école. En effet, l'éducation fait partie des domaines prioritairement ciblés par Mme la Députée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

• **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de signer les documents relatifs à ce dossier ;

Convention d'harmonisation des pratiques scolaires

Madame la première adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, présente au Conseil Municipal la nouvelle convention d'harmonisation des pratiques scolaires, formalisant les modalités selon lesquelles les communes signataires accueillent les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles des autres communes, dans le cadre ainsi défini.

Chaque année, le coût moyen calculé entre toutes les communes, par élève de maternelle et d'élémentaire sera mis à jour.

ETAT CIVIL

DÉCÈS

- Le 25 novembre :
Jeanne, Marie BRETON
veuve KEROMNÉS
4 rue du Rozic
- Le 10 décembre
Tiphaine, Kévin,
Sébastien HERVY
Saint-Lô (Manche)

URBANISME

Déclarations préalables déposées

- CORRE Stéphane
20 chemin de Torreyun :
agrandissement d'ouvertures
- KERMARREC Olivier
2 rue du Rozic : extension,
remplacement des menuiseries
extérieures + création et
modification d'ouvertures,
clôture

Déclarations préalables accordées

- KERMARREC François
4 rue Menez Ar C'Hlan : clôture
- BEUZIT Jean-Michel
2 rue Roch Venn : abri bois
- BERVAS Claude
Lannuzel : clôture
- BLEAS Michel
4 rue du Petit Bois : extension

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

Collectes d'ordures ménagères et tri sélectif

- **Judi 5 janvier** :
ordures ménagères / bac vert
- **Judi 12 janvier** :
recyclables / bac jaune
- **Judi 19 janvier** :
ordures ménagères / bac vert
- **Judi 26 janvier** :
recyclables / bac jaune

Calendrier de collecte disponible sur le site internet de la Communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas : www.pays-landerneau-daoulas.fr

DECHETTERIES

Horaires d'hiver (1^{er} novembre au 28 février) des déchetteries de Daoulas et de Saint Eloi (échangeur voie express) :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Les déchetteries seront fermées les dimanches et jours fériés.

- Daoulas : 02 98 25 92 60
- Saint-Eloi : 02 98 85 19 50

Conseil Municipal en bref suite...

L'année 2016 est traitée en annexe : en effet, de façon transitoire, les coûts moyens retenus pour cette année seront de 850 € pour un élève de maternelle et 300 € pour un élève d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention d'harmonisation présentée (annexée à la présente délibération) ;
- **Charge** le Maire de signer celle-ci.

Convention de partenariat pour le fonctionnement de la micro-crèche de Daoulas Loperhet

Mme l'Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, présente au Conseil Municipal des propositions de modification de conventions de partenariat pour le fonctionnement des micro-crèches intercommunales de Daoulas (Dip Ha Doup) et de Loperhet (les Marmouzig).

Toutes les modifications proposées ont été débattues et validées dans le cadre du comité de pilotage (COFIL) petite enfance qui réunit les adjoints à la petite enfance des communes de Daoulas, Dirinon, L'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain.

Le COFIL petite enfance a souhaité conforter le financement des micro-crèches intercommunales sur la période du Contrat Enfance Jeunesse, soit 2016-2017-2018.

Il est proposé de conserver le mode de financement actuel pour l'année 2016.

A partir du 1^{er} janvier 2017 et pour les années 2017 et 2018, le mode de financement évolue en tenant compte d'une part du "coût place" et d'autre part de la répartition des places par commune.

Chaque commune gestionnaire (Daoulas pour Dip ha Doup, Loperhet pour les Marmouzig) calculera le "coût place" annuel restant à la charge des communes partenaires en distinguant :

- la part "Personnel" du budget (soit 89%) répartie selon les places attribuées à chaque commune,
- la part "autres charges" (soit 11%) répartie selon la fréquentation.

Pour 2019 et à suivre, les communes prévoient d'engager une réflexion sur leurs engagements financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer les propositions de modification des conventions présentées.

Convention de partenariat avec le service jeunesse de Loperhet

Suite à la convention signée en 2011, un renouvellement est nécessaire afin de mieux répondre aux réalités du territoire et aux

évolutions de fonctionnement du service Jeunesse de Loperhet.

La commune de Dirinon, par la précédente convention, offre à ses jeunes la possibilité de bénéficier d'un accompagnement. La commune de Loperhet souhaite la mise en place d'une convention triennale.

Les différences entre la convention de 2011 et la nouvelle convention proposée portent sur les points suivants :

- Les modalités de répartition des charges financières d'un animateur lorsque la fréquentation de l'espace jeunes dépasse 12 usagers ;
- L'élargissement de l'âge des jeunes accueillis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Charge** le Maire à négocier les termes de cette convention avec la Commune de Loperhet ;
- **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de signer le document issu de cette négociation.

Indemnité pour le gardiennage de l'église

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité allouée pour le gardiennage de l'église communale.

Par délibération du 16/06/2015, le conseil municipal avait décidé de verser le montant du plafond indemnitaire soit 474,22 € en 2015. Le plafond indemnitaire de 2016, identique à celui de 2015, est reconduit pour 2016.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que le montant de l'aide versée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale par l'intermédiaire de l'association diocésaine de Dirinon corresponde au montant plafond fixé pour 2015, soit 474,22 €. Le gardien sera désigné nominativement par voie d'arrêté.

Délaissés de voirie : cessions et acquisitions

Monsieur l'adjoint au Maire présente les projets de cessions, acquisitions et échanges de délaissés de voirie, suite à l'avis rendu par le Service des Domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer les prix à : 0,15 € le m² concernant les terrains situés en zones humides et sur des talus, 0,30 € pour les terrains classés en zone agricole, et 1,5 € pour les terrains où sont implantées des propriétés bâties ;
- **Charge** le Maire de négocier chaque projet au cas par cas ;
- **Autorise** le Maire à authentifier les actes correspondants en la forme administrative ;

- Donne tous pouvoirs au Maire afin d'effectuer toute démarche visant à la conclusion de ces transactions.

Enfouissement des réseaux haute tension : convention pour l'installation de deux postes de courant électrique

Il s'agit, dans le cadre de l'enfouissement du réseau haute tension, d'autoriser la pose de transformateurs sur le Domaine Public Communal, au lieux-dits Stangmeur et Kergavarec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les conventions présentées
- **Autorise** le Maire à signer celles-ci.

Bilan de l'enquête publique pour la modification et l'aliénation d'un chemin rural à Keramborn

Conclusions du Commissaire enquêteur : avis favorable, dans le cadre de la convention passée avec la société COLAS.

Suite de la procédure : délibération du conseil municipal décidant de valider l'aliénation, suite aux conclusions du commissaire enquêteur. Ensuite, après affichage de la délibération pendant un mois, puis mise en demeure des propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de valider la modification et l'aliénation du chemin rural de Keramborn. Charge le Maire de poursuivre toutes démarches et de signer tous les documents nécessaires correspondants à cette opération.

Mise à disposition d'un complexe multisport au complexe sportif

Voir article bulletin municipal (décembre 2016) :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Approuve** la mise à disposition du terrain susmentionné à l'AS Dirinon ;
- **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de définir le cadre juridique adapté et de signer les documents nécessaires à cette mise à disposition.

Avis du conseil municipal : demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de compostage

Le Maire présente les éléments du dossier : le mélange lisiers/déchets verts sera traité par une société extérieure, et le compost vendu par cette société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de compostage par la société DM Environnement.

Charte d'entretien des espaces collectifs des collectivités du sage de l'elorn

Le Maire présente les éléments de la Charte d'entretien des espaces collectifs des collectivités du SAGE de l'Elorn, entrant dans le cadre de l'obligation réglementaire à venir du "zéro phyto".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la Charte d'entretien des espaces collectifs des collectivités du SAGE de l'Elorn ;
- **Charge** le Maire de prendre toute disposition pour son application.

Rapport prix et qualité du service public de l'assainissement

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement validé par le Conseil de Communauté de la CCPLD le 23 septembre dernier.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Concernant Dirinon, une station d'épuration devra être aménagée en plus des lagunes à Kerverrot d'ici la fin de l'année 2017. Les lagunes, favorisant la biodiversité, resteront. Le coût de l'opération sera à la charge de la CCPLD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Atteste** de la présentation de ce rapport, conformément à la réglementation.

Reconduction de marche à bon de commande voirie pour l'année 2017

Ce marché dont les termes ont été approuvés pour les années 2016 à 2019, se présente par tranche. L'année 2016 représentait une tranche ferme, les années suivantes sont des tranches conditionnelles.

Il convient donc de confirmer la tranche concernant l'année 2017 à l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de reconduire ce marché pour l'année 2017.

Secours Populaire – Daoulas

Braderie ouverte à tous

à la boutique Solidaire : Déstockage de vêtements pour bébés, enfants, ados, femmes, grandes tailles, hommes, linge de maison et vaisselle, de DVD, de CD.

Samedi 14 janvier 2017, de 9h à 15h dans les locaux du Secours Populaire 3 rue de la Gare à Daoulas.

Relais Travail

Association intermédiaire de lutte contre l'exclusion

Les services proposés par l'association :

- Travaux de jardin (tonte, taille de haie)
- Ménage, repassage
- Réparations simples
- Manutention
- Peinture, tapisserie
- Nettoyage de sépultures
- Réfection de volets, barrières
- Garde d'enfants (+ de 3 ans)

Permanence du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15

1 Bis rue Gaston de L'hôpital 29800 LANDERNEAU

Tél : 02 98 21 70 44

Mail : relais.travail-landerneau@wanadoo.fr

Portes Ouvertes

Maison Familiale de Saint Renan

Organise le samedi 4 février 2017, de 9 à 17 heures, une journée "portes ouvertes" afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale :

- 4^{ème} et 3^{ème} d'orientation avec des stages multi-professionnels,
- CAP(A) "Services aux personnes et vente en espace rural" 2 ans : stages dans les secteurs des services à la personne et vente-accueil,
- Bac Pro "Services aux Personnes et aux Territoires" 3 ans : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires.
- Préparation aux concours paramédicaux et sociaux

Renseignements et informations au : 02 98 84 21 58

par mail :

mfr.st-renan@mfr.asso.fr

sur notre site :

www.mfr-strenan.com

Adresse :

4 route du Mengleuz SAINT-RENAN

Communiqués de la mairie

Le club house de la salle omnisports sera fermé à toutes activités pendant les mois de janvier et février 2017 pour travaux.

Recensement Militaire

Les jeunes nés en janvier, février et mars 2001 sont invités à passer en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, **avant le 10 avril**, afin de se faire recenser.

Ministère de l'Agriculture

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'Influenza Aviaire dans les basses-cours. Devant la recrudescence de cas d'Influenza Aviaire

en France, en tant que détenteurs de volailles, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner vos volailles ou mettre des filets de protection sur votre basse-cour
 - Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux
 - Protéger des oiseaux sauvages vos stocks d'aliments et d'eau
 - Éviter tout contact direct entre les volailles de basse-cour et les oiseaux ou d'autres volailles d'un élevage professionnel
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination

- Ne pas épandre de fientes ou fumiers avant un stockage de 2 mois
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour.

Merci de votre compréhension.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d'une-crise-sanitaire>

Gendarmerie Nationale

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : composez le 17 ou le 112

Les associations de Dirinon

Musée Ti Gwechall

Samedi 28 janvier le Musée fête la Chandeleur !

Ventes de crêpes à emporter à partir de 15h - goûter-crêpes

A 19 h - repas crêpes service à table

Salle polyvalente

Renseignements et réservations :

06 11 62 11 66 ou 02 98 07 30 15

Ogec Sainte Nonne

Le **Dimanche 5 mars**, l'Ecole Sainte Nonne organise la 3^{ème} édition de son exposition de miniatures et modélisme. Pour l'occasion seront présents de nombreux et nouveaux exposants : voitures, camions, matériel agricole, maquettes...ainsi que des démonstrations de modèles réduits radiocommandés.

Nouveauté cette année : un bassin avec des démonstrations.

Un **concours** est ouvert aux enfants scolarisés à Dirinon, pour exposer leur création sur le thème des miniatures. Places limitées, uniquement sur inscription, dès maintenant au 06 60 47 53 42.

Pour le plaisir des petits et des grands venez découvrir des passionnés de miniatures. Un espace jeu est prévu pour les petits avec : construction libre, maquillage, coloriage... Une restauration sera disponible sur place : sandwiches, crêpes, boissons.

Tarifs :

• **Gratuit jusqu'à 5 ans**

• **6-12 ans : 1 euro**

• **À partir de 12 ans : 2 euros**

Rendez-vous le 5 mars, à la salle polyvalente de Dirinon, dès 10 heures. Venez nombreux !

ENVIRONNEMENT

Entrée en vigueur de la Loi Labbé

La Loi Labbé, qui interdit aux collectivités (communes, communautés de communes, services de l'Etat, etc.) d'utiliser des produits phytosanitaires – désherbants notamment – pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

A l'exception de quelques produits non nocifs ni toxiques pour la santé et l'environnement qui restent autorisés, l'entretien de ces espaces se fera par des techniques alternatives de désherbage.

Pour en savoir plus :

www.jardinaunaturel.org ;
rubrique "Jardiner au naturel"

TRANSPORT

SNCF Réseau

Afin de permettre la réalisation d'un chantier de modernisation de grande envergure, la ligne Brest-Quimper sera fermée aux circulations ferroviaires, entre Quimper et Landerneau, jusqu'en décembre 2017.

Un plan de transport de substitution par autocars, élaboré en concertation avec la Région Bretagne est mis en place entre Brest et Quimper, consultable sur le site TER Bretagne ou au 0 800 880 562 (service et appel gratuits). Par ailleurs, une adresse mail permet au public d'interroger ou de faire part de leurs remarques au réseau SNCF : travaux-brest-quimper@reseau.sncf.fr

Restez vigilant : Des trains de travaux et des engins de chantier circulent en journée sur la voie ferrée.

Horaires de Car

Possibilité de consulter les horaires sur www.cat29.fr

MÉMENTO

URGENCES

• Pompiers : 02 98 85 16 16 (ou le 18)

• Gendarmerie : 02 98 25 80 06

PHARMACIES DE GARDE

Contactez le 3237

MEDECINS DE GARDE

Appeler le 15 en cas d'urgence

CHIRURGIENS DENTISTES

Appeler le 15 en cas d'urgence

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre local d'information et de coordination gérontologique

- Landerneau

Maison des services publics :

Tél. : 02 98 85 99 08

ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

• Aides Ménagères - Aide à la Famille

Contact : Laetitia QUIRICI

Local ADMR - Hôtel d'entreprises

- Zone de Lannuzel

Tél. : 02 98 07 34 85

Ouvert du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Une gamme de services pour répondre à tous vos besoins :

• Ménage, repassage

• Garde d'enfants à domicile

• La gamme de services

Autonomie assure le quotidien des personnes accidentées, handicapées ou âgées.

N'hésitez pas à nous contacter

TÉLÉASSISTANCE PLUS JAMAIS SEUL(E)

Contact : Claude Kerdraon
au 02 98 85 12 26

TAXIS

• ACM TAXIS :

Taxi, transport médical, fourgon équipé avec fauteuil roulant

Tél. : 02 98 07 03 11

ou 06 09 33 43 29

• TAXIROISE : 06 87 66 72 10

TRANSPORTS

CAT VEOLIA

225 rue de Kerervern

ZI Kergardec III

29806 Brest cedex 9

Tél. : 02 98 44 60 60

www.cat29.fr

Mairie de Dirinon

Tél. 02 98 07 01 33 - Fax 02 98 07 01 03

mairie-dirinon@wanadoo.fr

www.dirinon.fr

Directeur de rédaction : Annie Pont

Photos : Mairie, CCPLD, Fotolia

Conception, mise en page : Christophe Hudelot

Imprimerie : MKS Communication - La Roche Maurice